

MAIRIE DE DOMARIN

2020/12/14 Conseil Municipal n° 10-2020

Séance du lundi 14 décembre 2020 à 20h

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, B. ALLARD, S. BARBERET, P. BEAUVIER, P. BOISSAT, V. CABANEL, M. GINDRE, L. MARIAMON M. NDOYE, L. POULET,

Pouvoirs : ML AGAVIOS à A. GARNIER, P. DEBIZE à A. MARY, S. GUINET à B. ALLARD, E. TAILLOT à J. REYNAUD

Absent : J. CHABERT

Secrétaire de séance : J. REYNAUD

Secrétariat : A. CHOLLET

Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020 : Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 novembre, rédigé par Chrystel GAGET, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 10 novembre au 12 décembre 2020 :

- 10 novembre 2020 : Acceptation du devis MARION pour le changement de cardan du Ford transit.
Montant du devis TTC : 678.00 €.
- 27 novembre 2020 : Acceptation du devis LACROIX CITY pour des commandes de panneaux de signalisation.
Montant du devis TTC : 955.74 €.
- 27 novembre 2020 : Acceptation du devis SOFTICA pour un contrat de maintenance de la borne escamotable entrée salle de la Ferrière.
Montant du devis TTC : 285.60 €.
- 01 décembre 2020 : Acceptation du devis FASSION pour des travaux de confortement du talus chemin des sources.
Montant du devis TTC : 6 816.00 €
- 01 décembre 2020 : Acceptation du devis FASSION pour des travaux de curage de décanteurs.
Montant du devis TTC : 3 000.00 €.

- **11 décembre 2020** : Acceptation du devis SAS PEGAZ ARCHITECTURE pour une mission de coordinateur Sécurité Protection Santé pour l'extension du Restaurant scolaire.
Montant du devis TTC : 1 440.00 €.
- **11 décembre 2020**: Acceptation du devis RAFALOVICZ pour un PV de constat avant travaux pour l'extension du Restaurant scolaire.
Montant du devis TTC : 372.09 €.

Délibérations :

- **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Thierry RAPHARD pour l'année 2021** :

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
Variation en 2020 : + 0,46 %, soit un montant de 467,18 € par mois.

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location de l'appartement occupé par Monsieur Dimitri STRELTCHENKO pour l'année 2021** :

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
Variation en 2020 : + 0,46 %, soit un montant de 508,91 € par mois (chauffage compris).

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location de l'appartement occupé par M. MUNIER Jean-Philippe et Mme NARDY Marine pour l'année 2021** :

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
Variation en 2020 : + 0,46 %, soit un montant de 675,06 € par mois (chauffage compris).

Adoptée à l'unanimité.

- **Prix de location des garages pour l'année 2021** :

Il est calculé sur la base de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.
Variation en 2020 : + 0,40 %, soit un montant de 53,17 € par mois.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Tarif de la Bibliothèque Municipale pour l'année 2021 :**

Le montant de l'adhésion annuelle par famille est maintenu à 12 €. Un autre tarif sera applicable pour l'accès aux bibliothèques communautaires. Il est fixé par le Conseil communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Tarif de location des salles communales pour l'année 2021 :**

Pas d'augmentation des tarifs en 2021.

- Grande salle de la Ferronnière :
 - 295 € pour une journée
 - 400 € pour le week-end
 - 150 € pour un apéritif
- Petite salle de la Ferronnière :
 - 160 € pour une journée
 - 205 € pour le week-end
- Salle Paul Chabert :
 - 138 € pour un apéritif
 - 70 € pour une réunion
- Salle de l'Itrat :
 - 50 € pour la journée
- Caution : 250 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Prix des concessions, cavurnes et caveaux des Cimetières pour l'année 2021 :**

Pas d'augmentation des tarifs en 2021.

- | | |
|--------------------------------------------------|---------|
| • Concessions temporaires simples (15 ans) : | 242 € |
| • Concessions trentenaires simples (30 ans) : | 363 € |
| • Concessions cinquantenaires simples (50 ans) : | 605 € |
| • Espaces cinéraires 30 ans : | 165 € |
| • Caveaux 2 places : | 2 400 € |
| • Caveaux 4 places : | 3 512 € |
| • Précases : | 1 190 € |
| • Cases columbarium pour 30 ans : | 1 030 € |
| • Cavurnes : | 370 € |

Adoptée à l'unanimité.

Suite à la demande de certains Elus, le prix des cavurnes posées en 2018 était de 2 390,40 € TTC, soit un prix unitaire de 298,80 € TTC.

➤ **Stages au complexe sportif et à la salle de la Ferronnière - Ouverture et participation pour l'année 2021 :**

Pour l'année 2021, il est nécessaire de fixer les jours d'ouverture et le montant de la participation des associations sportives. Après proposition du Maire et délibération, il est convenu que le Complexe sportif sera ouvert pour les stages durant les vacances scolaires, exception pour les vacances d'été où il ne sera ouvert que du 5 au 30 juillet 2021. La salle de la Ferronnière ne sera ouverte que du 5 au 30 juillet 2021.

Pour la semaine du 23 au 27 août, la décision est reportée. Le coût du ménage par une société extérieure est très élevé, les agents municipaux ne pouvant pas faire le grand nettoyage si le complexe est occupé. Il est évoqué la possibilité de refacturer ce coût aux éventuels utilisateurs. Ce problème est à réexaminer en temps utile.

Le montant de la participation pour chaque établissement sera de 150 € par semaine.

Une entente doit se faire entre toutes les Associations.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Contrat cadre de prestations sociales - Offre de titres restaurant pour le personnel territorial :**

Le Centre de gestion de l'Isère procède à une consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics de l'Isère qui en auront exprimé le souhait. Le CDG 38 propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, dont l'avantage est de mutualiser les coûts.

La commune charge le CDG 38 de négocier un contrat cadre de prestations sociales, Offres de titres restaurant pour le personnel territorial.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de gestion de l'Isère. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

Durée du contrat : 4 ans, à effet du 1er janvier 2022.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **TE 38 - Enfouissement réseau électrique et téléphonique :**

Demande de précisions sur les montants indiqués. Délibération reportée.

➤ **Décision Modificative n° 3 :**

Des travaux de voirie sont nécessaires suite aux fortes pluies du 23 octobre 2020. Les crédits n'étant pas suffisants dans l'opération « chemins », Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
2138 - OP 21 - Construction (Extension Restaurant scolaire)	10 000.00 € (240 000.00 €)	
2151 - OP 23 - Réseaux voirie		10 000.00 €

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Réhabilitation énergétique Ecole René Fillet - Demande de subvention Etat :**

Les travaux de réhabilitation énergétique pour le projet d'isolation et de changement de chauffage à l'école élémentaire René Fillet de Domarin rentrent dans la programmation de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat.

Les dépenses sont estimées à 152 153.00 € HT. Le taux de subvention est de 20 %.

Le Conseil Municipal valide le projet de réhabilitation énergétique de l'école René Fillet et sollicite une subvention auprès de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Réhabilitation énergétique Ecole René Fillet - Demande de subvention Département :**

Les travaux de réhabilitation énergétique pour le projet d'isolation et de changement de chauffage à l'école élémentaire René Fillet de Domarin rentrent dans la programmation de la Dotation territoriale du Département.

Les dépenses sont estimées à 152 153.00 € HT. Le taux de subvention est de 20 %.

Le Conseil Municipal valide le projet de réhabilitation énergétique de l'école René Fillet et sollicite une subvention auprès du Département.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Réhabilitation énergétique Ecole René Fillet - Demande de subvention**
Région :

Les travaux de réhabilitation énergétique pour le projet d'isolation et de changement de chauffage à l'école élémentaire René Fillet de Domarin rentrent dans la programmation des subventions de la Région AURA dans le cadre du bonus relance 2020-2021 pour les communes de moins de 20 000 habitants.

Les dépenses sont estimées à 152 153.00 € HT. Le taux de subvention est de 40 %.

Le Conseil Municipal valide le projet de réhabilitation énergétique de l'école René Fillet et sollicite une subvention auprès de la Région AURA.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Subvention Amicale du Personnel :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'Amicale du Personnel et propose de verser une subvention à l'Amicale du Personnel d'un montant de 800 €.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention d'un montant de 800 € à l'Amicale du Personnel.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **Décision Modificative n° 4 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits dans le chapitre 12 « charges de personnels » sont insuffisants du fait de l'absence prolongée d'un agent qu'il a fallu remplacer. Les salaires versés à l'agent en arrêt seront pris en charge par l'assurance mais dans l'immédiat une DM est nécessaire. Les crédits disponibles au chapitre 65 sont dus au fait que les indemnités des élus ont été votées à une valeur inférieure au maximum possible. La décision modificative suivante est proposée :

Opération - Compte	Diminution crédit	Augmentation crédit
Chapitre 65 - 6531 Indemnités élus	2 500,00 €	
Chapitre 12 - 6413 Personnel non titulaire		2 500,00 €

Adoptée à l'unanimité.

→ **Questions diverses :**

- Courrier d'un Domarinois qui suggère la création d'un cheminement piéton depuis le réservoir de l'Epallud jusqu'à la ferme CHABERT. Monsieur le Maire souhaite qu'il y ait une réflexion sur ce sujet.
- Autre suggestion : La plantation d'arbres entre le parking du Complexe et les jeux de boules. Cela pourrait se faire à l'occasion d'une journée citoyenne. Il pourrait être institué une opération plantation tous les ans à l'automne dans divers lieux de la commune.
- Félicitations à Chrystel GAGEY et Aline CHOLLET pour l'organisation du Téléthon, une belle réussite qui a permis de réunir 4 030 € (y compris les dons dans l'urne). Un regret pour certains qui n'ont pas eu d'informations suffisantes pour apporter leur aide dans cette opération.
- Achat tènement LACROIX : Les résultats des diagnostics amiante, électrique, plomb et performance énergétique réalisés par les vendeurs sont favorables donc plus rien ne s'oppose à la vente. Un compromis devrait être signé très prochainement.
- Extension restaurant scolaire : Il est un peu laborieux de réunir les derniers documents indispensables au lancement de l'Appel d'Offres. Cela devrait toutefois être effectif dans le courant de la semaine. L'objectif de mettre en service cet équipement pour la rentrée reste possible.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 11 janvier 2021

**Fin de séance à 22h30
Jean REYNAUD**